



Lundi 3 avril 2017 - UNSA Police - 25, rue des tanneries 75013 Paris

L'UNSA Police vous informe : Ouverture des inscriptions aux qualifications brigadier

L'administration, par une note d'information, jointe au présent, a indiqué les modalités d'inscription aux candidats à l'examen professionnel de brigadier de police.

Clôture des inscriptions 28 avril 2017

Deux possibilités pour s'inscrire:

► **Par internet** : Sur le site «la police nationale recrute» et intranet sur le site de la DRCPN (clôture 18h le 28/04);

► **Par voie postale** : Aux SGAMI (clôture au 28/04 minuit).

Tests d'accès à la formation les 14 et 17 juin 2017.

Conditions d'ancienneté : 3 ans de titularisation au 1^{er} janvier 2018.



UNSA Police, le langage de vérité !

www.unsa-police.fr





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION DE LA POLICE NATIONALE

SOUS DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DES DISPOSITIFS PROMOTIONNELS

DIVISION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS
ET DES DISPOSITIFS PROMOTIONNELS

SDRDP/DOCDP/N°

Paris, le

NOTE D'INFORMATION
AUX CANDIDATS DÉSIRANT S'INSCRIRE A L'EXAMEN PROFESSIONNEL
DE BRIGADIER DE POLICE
Session 2018

⇒ **VOUS AVEZ L'ANCIENNETÉ REQUISE**

Vous aurez donc accompli, au 1^{er} janvier 2018, trois ans de service effectif depuis votre titularisation en tant que gardien de la paix.

⇒ **VOUS POUVEZ PASSER L'EXAMEN SOIT EN :**

A – CANDIDAT LIBRE

Cela signifie que vous ne souhaitez pas passer le test d'entrée en formation ou que vous avez déjà bénéficié d'un stage de formation (qualification brigadier /ou formation OPJ 16). Vous cochez la case « **NON** » à la question libellée comme suit « Je désire m'inscrire en formation pour cet examen ». Deux sessions d'examen pour les candidats « libres » sont fixées au **vendredi 17 novembre 2017 et au vendredi 15 décembre 2017**.

B – CANDIDAT FORME

1°/ Votre choix n'est pas recevable si vous avez déjà participé au stage de formation qualification brigadier ou formation OPJ 16 ;

2°/ Inscription :

Vous cochez la case « **OUI** » à la question libellée comme suit « Je désire m'inscrire en formation pour cet examen ».

Le test d'entrée en formation se déroulera le mercredi 14 juin 2017 et le vendredi 16 juin 2017.

Deux sessions d'examen seront organisées à l'issue de la formation dispensée :

- a) **le vendredi 20 octobre 2017**
- b) **le vendredi 15 décembre 2017**

Remarque : Si vous échouez aux tests, vous serez automatiquement inscrit comme candidat libre.

Particularité : Tous les candidats affectés dans le ressort des SGAP de Nouvelle-Calédonie et Polynésie française, qu'ils soient candidats formés ou libres, composeront lors de la session du **20 octobre 2017**.

⇒ **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Vous pouvez vous inscrire selon deux procédures au choix :

A – INSCRIPTION « PAPIER »

Vous adresserez par courrier recommandé avec accusé réception votre fiche d'inscription dûment remplie au bureau du recrutement du S.G.A.M.I. ou du S.G.A.P. dont vous dépendez.

La clôture des inscriptions est fixée au **28 avril 2017**, cachet de la poste faisant foi.

B – INSCRIPTION EN LIGNE

Vous pouvez vous inscrire à l'examen sur le site Internet du recrutement du ministère de l'intérieur < www.lapolicenationalerecrute.fr > selon le chemin suivant : {personnels // gardien de la paix // promotion interne} ou sur le site Intranet de la direction des ressources et des compétences de la police nationale < drcpn.mi > selon le chemin suivant : {ressources humaines // les corps de la police nationale // corps d'encadrement et d'application CEA // recrutement // examens professionnels}

La clôture des inscriptions est fixée au **28 avril 2017 à 18h00** (heure de Paris)